

69 - Subventions aux associations culturelles - Deuxième attribution 2015

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

Ce soutien s'adresse aux associations culturelles en complémentarité avec les autres programmes d'accompagnement des projets culturels comme Emergences, le Contrat de Ville, le Contrat Local d'Education Artistique, les Parcours artistiques et culturels, Hors saison un été culturel, la Fête de la Musique...

En 2015, à partir des réalités et des perspectives de son territoire, la Ville de Besançon a redéfini les modalités de répartition de son soutien financier aux associations culturelles autour des trois dispositifs suivants :

- Dispositif 1 - soutien aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle-sensibilisation-médiation, organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles)
- Dispositif 2 - soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement-ressources, études et recherches, diffusion régulière)
- Dispositif 3 - soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

La deuxième session d'attribution concerne exclusivement le Dispositif 1 - soutien aux projets. Toutefois, 2 dossiers en attente de compléments pour la première session sont exceptionnellement instruits lors de cette deuxième session au titre du Dispositif 2.

Pour cette deuxième session d'attribution 2015, 31 demandes de subventions sont formulées par 27 associations (contre 156 demandes par 110 associations lors de la première session), soit :

- 29 demandes au titre du dispositif 1 - soutien aux projets
- 2 demandes au titre du dispositif 2 - soutien aux pratiques.

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, au public et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé la répartition suivante de subventions aux associations culturelles :

I - Subventions dans le cadre du dispositif 1 - Soutien aux projets

Le dispositif 1 a pour objectif général d'apporter un soutien financier à des projets particuliers, à des événements récurrents ou à des manifestations exceptionnelles, artistiques et culturels, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine.

Certains de ces projets ont fait l'objet d'un préfinancement en 2015.

- 4 subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation d'événements récurrents prévus en 2015 :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Le Club de Gym	Festival Papiers Raclés #5	1 000 €
Du Goudron et des Plumes	Festival Du Bitume et des Plumes	2 500 €
Latino Americalli	Festival Latino Corazon	1 000 €
Théâtre de la Clairière	Festival Soirs d'Eté	1 500 €
	TOTAL	6 000 €

- 2 subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation de manifestations exceptionnelles et nouvelles en 2015 :

Nom association	Nom du projet	Préfinancement du projet Conseil Municipal 30/03/2015	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Pig Net	Le printemps du Kiosque		500 €
Zone Art	Exposition voyage photographique Battant Jean-Christophe Polien	1 500 €	1 800 €
	TOTAL		2 300 €

- 10 subventions proposées au titre de l'aide à la création :

Nom association	Nom du projet	Préfinancement du projet Conseil Municipal 30/03/2015	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Astragale	<i>Insulaire</i>		2 000 €
Brrftttt	<i>La dernière fois où j'ai eu un corps</i>		3 000 €
Compagnie Vraiment Dramatique	<i>Le Grand Meaulnes</i>		9 000 €
Contre Zut	Oratorio de Noël		5 000 €
Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	Ecriture du nouveau spectacle <i>L'Ecrivain public</i>		4 500 €
Graine de Vie	<i>Sabbat ou la véritable histoire de Mélusine</i>		5 000 €
Muse et Danse	<i>Autour de Monteverdi</i>		3 000 €
Prune	<i>Vieille Branche</i>		2 000 €
Théâtre à tout prix	<i>Genesis, j'ai envie de parler de théâtre avec vous</i>	1 000 €	3 000 €
Tricyclique Dol	<i>Trouble - 2^{ème} étape</i>	10 000 €	8 000 €
	TOTAL		44 500 €

- 3 subventions proposées au titre de l'aide à la diffusion :

Nom association	Nom du projet	Préfinancement du projet Conseil Municipal 30/03/2015	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Astrolabe	<i>Nouvelles d'Elles</i>	1 500 €	2 000 €
Duende Flamenco	<i>De la poussière et des étoiles</i>		1 500 €
Graine de Vie	<i>Queue de poissonne (version allégée)</i>		1 500 €
		TOTAL	5 000 €

- 2 subventions proposées au titre de l'aide à l'action culturelle :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Amis du Funiculaire	Plaquette de médiation sur le funiculaire de Besançon	500 €
Graine de Vie	Visites marionnettiques / <i>Sabbat ou la véritable histoire de Mélusine</i>	4 000 €
		TOTAL
		4 500 €

II - Subventions dans le cadre du dispositif 2 - Soutien aux pratiques

L'objectif général du dispositif 2 est d'apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et culturelles régulières annualisées. Les activités éligibles sont :

- la formation artistique, en particulier en direction des publics amateurs,
- la ressource, l'information, l'accompagnement,
- l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences,
- la diffusion régulière.

- 2 subventions proposées au titre de l'aide à la diffusion régulière :

Nom association	Nom de l'activité	Proposition subvention Conseil Municipal 17/09/2015
Mélodies en sous-sol	Programmation 2015 du café-concert «Les Passagers du Zinc»	6 500 €
Le Scènacle	Ouverture de l'Espace d'Emergences «Le Scènacle»	10 000 €
		TOTAL
		16 500 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 85 800 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 68 800 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10032,

- 10 000 € au titre de la subvention d'équipement à l'Association Le Scénacle sur la ligne 204.30/20422.00509 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les subventions aux 23 projets et activités de 21 associations culturelles pour un montant total de 78 800 € et autoriser les versements à ces organismes,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.